

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
PEZILLA-LA-RIVIERE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération N° 2022/03

Membres en exercice : 15

Membres présents : 12

Membres absents : 3

Membres représentés : 0

L'an deux mille vingt-deux, le treize avril à 18h, les membres du Centre Communal d'Action Sociale, régulièrement convoqués, se sont réunis en mairie, lieu habituel de leurs séances.

Sont présents : M. Jean-Paul BILLES, Mmes Nathalie PIQUÉ, Jeanine VIDAL, Chrystèle CARLOS, Evelyne SARRAZIN, Jenny PALOFFIS, Marie CIVIT, Marie-Hélène ARTIGUES, Nathalie ROCHAS, Marie-José TRITTEN, Mrs Blaise FONS, Thierry ROUS.

Absents excusés : Mmes Pascale PUY, Carine DEVOYON, Nadia RIBERA.

Secrétaire de séance : Mme Chrystèle CARLOS.

Date de la Convocation : 7 Avril 2022

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT
EXERCICE 2021 – CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le Conseil d'Administration, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021,

► **CONSTATANT** que le compte administratif 2021 présente :

- Un excédent de la section de fonctionnement de : **17 343.82 €**
- Un excédent de la section d'investissement de : **24 142.91 €**

► **DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Excédent de fonctionnement reporté compte 002 : **17 343.82 €**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Transmis en Préfecture le :

Affiché le :



LE PRESIDENT,


Jean-Paul BILLES.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier – Espace Pitot – 6 Rue Pitot – 34 063 Montpellier cedex 02 dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr. Elle peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux ou hiérarchique.